

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2017 Compte-rendu

Nombre de Conseillers

En exercice : 10 Présents :7 Pouvoirs :2 Votants :9

L'an deux mille dix-sept le 29 Juin à 19 heures

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-LEON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 12/06/2017

Absents: A.TEXIER

Pouvoir: J. NOUGARO, T. PETIT

Secrétaire de séance : Nadine DUBOS

Etaient présents : O.CADASSOU -N.DUBOS-M.F. QUESADA -

E. MILLET - N. TARBES - S. ITEY - JB NIOTOU

1 - Validation compte-rendu

Validation du compte-rendu du précédent Conseil municipal : Après lecture, M. le Maire demande aux conseillers d'approuver le compte-rendu du 13 avril 2017. Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité sans remarques.

2 - Point situation budgétaire :

Le compte caisse (515) à date est de 102 000€.

L'exécution budgétaire des charges de fonctionnement à caractère général est de 47% à date.

Monsieur le Maire précise que les problèmes de transmission comptables auprès de la trésorerie sont résolus et que le suivi comptable est à jour.

3 - Signature acte notarié, acquisition foncière Bois de Marot :

Monsieur le Maire explique que dans le projet d'aménagement de bourg, la vente des parcelles A 957 et A 954 au profit de la commune a eu lieu le 28/6/2017 près de Maître Franck DAVID, notaire à Créon. Madame DUBOS était présente à la signature de l'acte.

4 - Projet Global communal, aménagement espaces de loisir et technique communaux

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition du hangar et terrain sis sur la parcelle cadastrée A 784, appartenant à Corinne MOULINE.

Une étude a été réalisée quant aux accès et au projet d'acquisition afin de déposer des demandes subvention, dans le cadre d'un projet global d'aménagement piéton et ateliers municipaux.



Monsieur le maire présente le projet d'aménagement concernant les accès.

L'estimation des domaines en date du 20 février 2017 est présentée, 36 000€ Une partie du terrain étant en zone U de la carte communale, l'acquisition est proposée à 40 000€.

Un diagnostic amiante obligatoire dans le cadre de l'acquisition sera réalisé par la société Veritas.

Monsieur le maire propose qu'un architecte étudie le projet de réhabilitation du bâtiment existant.

Subventions: Région, Départements et DETR

5-Travaux salle des fêtes, levées de réserve ; peinture et réfection des sanitaires

 Levées de réserve : Suite à la visite du Bureau Veritas concernant les Etablissements Recevant du Public, il a été nécessaire de lever les réserves émises sur les sites Eglise, mairie, salle des Fêtes pour les pôles électricité, gaz et incendie.

Un avis favorable a été rendu cependant, il est nécessaire d'afficher le plan d'évacuation dans la salle des fêtes et de contrôler les tuyaux incendie.

Prévoir une ligne téléphonique de secours à la Salle des fêtes

• Salle des fêtes : travaux à prévoir, peinture des murs et du plafond, nettoyage des évacuations de la cuisine et changement des sanitaires hommes.

6 - Fleurissement, aménagement rond-point Gaillard, jardinière trottoirs église

Monsieur le Maire propose que le rond-point Gaillard soit aménagé de façon simple afin de limiter l'entretien. Marie-France QUESADA se charge du fleurissement de l'église.

7- Orientations PADD PLUI, délibération Changement de statuts de la CDC du Créonnais

La communauté de communes du Créonnais a déménagé nous devons acter ce changement de statuts par délibération.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Créonnais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a délibéré favorablement (unanimité) sur la modification des statuts de la CdC du Créonnais au cours de sa séance du 11 avril 2017 (délibération n°38.04.17).

Considérant que conformément aux articles L 5211-17 et L5211-5, les modifications statutaires d'une communauté de communes sont décidées par délibérations concordantes du conseil de communauté et de deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la CdC ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Il convient de délibérer sur la modification statutaire de la Communauté de Communes du Créonnais

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CdC proposée.

Vu le CGCT et notamment les articles L 5211-17 et L5211-5,

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n°01.01.15 en date du 27 janvier 2015

Ouï l'exposé de Madame le Maire/ Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents

DONNE un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Créonnais

Le projet de statuts de la Communauté de Communes du Créonnais sera annexé à la délibération





Orientations PADD et PLUI:

Il est prévu 3 constructions par an soit une quarantaine de constructions sur 12 ans. La notion de commune centrale est évoquée ainsi que des communes relais, puis les communes rurales. La commune de Camiac et Saint-Denis intègre la CDC du Créonnais.

8 - Renouvellement dispositif chèques associatifs rentrée 2017

Objet : chéquiers associatifs 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle le dispositif de l'action « coup de pouce envers les jeunes » de la commune menée début septembre 2014. Pour mémoire, ce dispositif propose d'attribuer aux enfants de moins de 18 ans un chéquier d'une valeur de 20 euros composé de 5 chèques de 4 euros permettant de bénéficier d'une réduction et ainsi faciliter l'accès à la culture et aux sports associatifs sur le territoire de la communauté des communes. Au total, 396€ euros de chèques ont été distribués aux enfants de la commune.

Compte-tenu de l'utilisation de ce chéquier par plus de 20 enfants sur la commune pour la rentrée 2016, Monsieur le Maire propose de renouveler le dispositif pour la rentrée 2017/2018 avec un chéquier composé de 4 chèques de 5€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres,

- AUTORISE M. le Maire à reconduire l'action « coup de pouce » pour l'année 2017/2018.

9- Bilan de la Fête de la Bière Artisanale

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil que la météo défavorable a nui de façon sévère à la manifestation.

Environ 500 personnes sur site et 300 repas servis.

Le bilan est donc déficitaire pour cette 9^{ème} édition.

Le problème de l'animation avec orchestre est également soulevé.

La prochaine édition sera celle des 10 ans, une réflexion quant aux animations musicales va être mise en place.

10- Questions diverses

La vérification des installations d'assainissement autonomes débute en Juillet par le technicien de la SAUR en partenariat avec le SIAEPA de Targon.

Bernard NIOTOU est en charge du dossier avec le technicien de la SAUR monsieur Laurent d'INCAN.

La séance est levée à 21h25



Date du prochain conseil municipal :

L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 21h25 Validation du compte rendu par le Conseil Municipal :

le : 25/09/2017 Pour signature :

Four signature.			
MILLET	TARBES	QUESADA	DUBOS
Eric	Nicolas	Marie France	Nadine
ITEY	TEXIER	PETIT	NIOTOU
Stéphane	Amandine	Tamara	Jean Bernard
	Absente		
	Absente		
NOUGARO	DEJEAN	CADASSOU	
Jérôme	Pascal	Odile	